

MISSION PERMANENTE DU GABON
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE,
À VIENNE, ET DES AUTRES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE



RÉPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice

GABON

ALLOCUTION

**de S.E. Monsieur Paul MBA ABESOLE,
Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports,
de l'Aviation, chargé des Missions
et Ministre des Droits de l'Homme.**

**61^{ème} SESSION
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME**

GENÈVE, LE 17 MARS 2005

**Monsieur le Président,
Madame le Haut Commissaire,
Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi, avant tout, de saluer la mémoire de l'ancien Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, **Monsieur Sergio VIERA DE MELLO**, tué dans l'exercice de ses fonctions à Bagdad. Je me souviens d'avoir eu avec lui une séance de travail très constructive, dans ces mêmes locaux, lors de ma dernière participation aux travaux de cette commission. Nos idées sur la promotion et le développement des droits de l'homme, dans les pays africains, étaient convergentes. Il n'a malheureusement pas eu le temps de réaliser tout ce qu'il avait envisagé. Il est tombé sur le champ de bataille pour la paix. Il reste pour chacun de nous un exemple d'abnégation et de don de soi.

Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme a choisi un nouveau Responsable, éminent juriste, **Madame Louise ARBOUR**. Au nom du Président de la République Gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA et au mien propre, je lui adresse mes vives félicitations et tous mes encouragements. Elle peut compter sur le Gabon, dans ce combat pour la reconnaissance, pour la défense et pour la promotion des droits humains.

Je félicite aussi le Président de la Commission, Son Excellence **Monsieur Makarim WIBISONO**, du choix porté sur sa personne pour diriger les travaux de cette commission. Ces félicitations s'adressent aussi à Son Excellence **Monsieur Michael SMITH**, Ambassadeur d'Australie qui a dirigé les travaux de la 60^{ème} session de la Commission des Droits de l'Homme avec talent.

Ce rendez-vous nous donne toujours l'occasion, non seulement de réaffirmer le caractère universel et inviolable des droits de l'homme, mais aussi et surtout de faire le bilan de l'action de chacun de nos Etats dans ce domaine.

A ce titre, en ce qui concerne la République Gabonaise, je ne reviendrai plus sur les avancées d'ordre institutionnel ni les actes de signature, de ratification des traités ni sur les conventions auxquelles le Gabon a souscrit depuis son indépendance. J'ai présenté ce bilan, lors de mon dernier passage, à cette même tribune, en 2002.

Aujourd'hui, je me propose de vous informer de ce qui a été fait au Gabon, depuis cette date. J'ai retenu cinq (5) faits :

Le premier est la publication, en 2004, d'un « **Livre Blanc des Droits Humains au Gabon** ». Ce livre, unique en son genre, œuvre du Ministère des Droits de l'Homme, constitue un fait historique.

Il analyse, sans complaisance, la situation des Droits de l'Homme dans notre pays, passe en revue les injustices commises par l'Etat, par les institutions non gouvernementales et par les individus. Ce travail nous a permis de mesurer l'ampleur des atteintes à la dignité humaine et de voir comment élaborer une politique des Droits de l'Homme dans notre pays.

L'objectif de notre démarche, à travers ce livre, est de conscientiser tous les gabonais, à quelque niveau qu'ils se situent, sur leurs responsabilités par rapport à l'homme et par rapport à son développement.

Ce livre a été tiré en cinq mille (5.000) exemplaires, grâce au concours financier du Président de la République lui-même, **Son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA**. Cette quantité s'avère maintenant insuffisante face à la demande. Nous souhaitons que chaque famille gabonaise en détienne un exemplaire. Nous voulons également qu'il soit traduit dans d'autres langues comme l'anglais et l'espagnol. Dans cette perspective, nous sollicitons le concours de la Communauté Internationale.

J'ai apporté, pour la bibliothèque des Nations Unies, quelques exemplaires de ce livre, à titre gracieux. Peut-être pourra t-il servir d'exemple à d'autres pays qui ont souvent peur de reconnaître en toute humilité leurs manquements vis-à-vis des Droits de l'Homme.

Le deuxième fait est la campagne des Droits de l'Homme que nous sommes actuellement en train de mener dans Libreville, la capitale du Gabon. L'équipe de mon Ministère parcourt tous les quartiers pour faire la promotion des Droits de l'Homme en tenant des réunions publiques. Il s'agit là d'une éducation des populations sur le respect des libertés fondamentales. Nous encourageons, par ailleurs, ces populations à faire elles-mêmes, un inventaire des violations des Droits de l'Homme dans leurs quartiers. Cette campagne va se poursuivre à l'intérieur du pays, lorsque nous aurons terminé avec la capitale.

Le troisième fait est la campagne sur « **les Droits de l'Enfant** » que le Département des Droits de l'Homme a animée, pour la première fois au Gabon, avec la collaboration de l'UNICEF. Elle a été menée, en 2004, pendant une semaine, dans les établissements scolaires, notamment dans les cycles primaires et secondaires.

Il fallait faire connaître aux enfants les principes généraux de la convention relative aux droits de l'enfant. Les jeunes ont été très sensibles à cette démarche.

Le quatrième fait est celui de la création de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme. Ce dossier, initié en 2002, a déjà été examiné par les deux chambres du parlement, en vue de sa promulgation. Nous pensons que ce sera chose faite très prochainement. Cette Commission sera indépendante de l'autorité politique.

Enfin, le cinquième fait est la création d'un « **Ministère chargé de la Lutte contre la Pauvreté et contre l'Enrichissement Illicite** ». L'objectif visé est de permettre une meilleure répartition des revenus du pays. Ainsi arrivera-t-on progressivement à améliorer le niveau de vie des catégories sociales les plus défavorisées.

En plus des actions que je viens de mentionner, nous envisageons :

- de faire traduire, à brève échéance, dans sept (7) langues locales, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention sur les Droits de l'Enfant. A travers ce travail, nous voulons établir une meilleure **communication avec les populations** qui n'appréhendent pas encore suffisamment la portée des Instruments Internationaux. L'enseignement des Droits de l'Homme dans nos sociétés à fort taux d'analphabètes passe nécessairement par ce canal.

- d'introduire l'enseignement des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires, au même titre que toutes les autres matières. Ce programme devra couvrir tous les niveaux du système éducatif afin de vulgariser les Droits de l'Homme et de promouvoir une véritable culture de ces droits. Le Département des Droits de l'Homme veut engager une campagne permanente sur les droits à tous les niveaux de la vie de la nation. Le principe va consister à organiser des groupes de gens qui disposeront de tee-shirts, de banderoles, de gadgets portant des messages sur les droits de l'homme, à l'occasion des manifestations publiques de tous ordres :

- fêtes nationales ;
- évènements sportifs (football, cyclisme, athlétisme...) ;
- campagnes électorales ;
- mariages (traditionnel, civil, religieux), etc...

D'une manière générale, le Gouvernement de mon pays s'emploie présentement à améliorer les conditions de vie des populations. Dans cette optique, on a programmé :

- l'aménagement et la construction de nouvelles unités sanitaires dans toutes les Provinces ;
- la réhabilitation et la construction d'un réseau routier en bitume ;
- la lutte contre l'insécurité grandissante dans nos villes ;
- la réduction du train de vie de l'Etat ;
- la programmation de construction de logements sociaux ;
- la valorisation des actions de promotion et de protection des droits de l'homme.

Concernant la protection et la promotion des droits de l'homme, je rêve d'une collaboration efficace avec les institutions internationales. Nos appels à celles-ci, tout comme aux pays dits développés, restent souvent sans réponse. Nous pensons qu'une coopération dynamique avec ces derniers peut nous permettre d'atteindre rapidement notre objectif d'instituer une véritable culture des Droits de l'Homme dans notre pays.

Sur le plan international, le Gabon, pays de paix en Afrique, est très préoccupé par les tensions et les guerres que connaissent encore certaines régions du monde. Mentionnons notamment les foyers de tension en Côte d'Ivoire, au Proche-Orient, la guerre en Irak, etc...

Notre souhait par rapport à ces foyers de tension est que tous ceux qui peuvent permettre l'instauration d'un dialogue dans ces zones interviennent sans hésitation et sans délai.

Le dialogue est l'arme la plus efficace car c'est lui seul qui concilient les parties antagonistes et leur redonne confiance dans l'avenir.

La guerre empêche tout développement et piétine les droits de l'homme. Nous pensons que pour imposer le respect des droits humains, il est nécessaire que tous les pays se mobilisent, adoptent des stratégies communes et posent des actes dont l'impact ait une portée internationale.

Nous voulons la paix, non pas la paix des vaincus qui restent tranquilles par peur de représailles de leurs vainqueurs, mais celle de ceux qui s'acceptent différents et qui font de leurs différences des tremplins pour la construction de leur destin commun.

Je vous remercie.